

Annexe 1

Le montant de la **location** de la salle polyvalente est fixé à **330€ (ou 20€ de l'heure)** par arrêté municipal (*gratuit pour les associations locales*).


Le montant de la **caution** de la salle polyvalente est fixé à **500€**.

Annexe 2

La capacité maximale d'accueil de la salle polyvalente est de **980 personnes** debout (1 personne par m²).

En cas de spectacle ou de concert, indiquez le nom du « responsable sécurité * » :

Annexe 3

Demande de matériel			
Désignation	Stock sur place	Nombre total souhaité	Mis à disposition
Chaises (550 max)	308		
Tables en plastique (183x76cm)	98		
Tables en plastique rondes (153cm)	0		
Barrières (2m)	0		
Grilles d'exposition (2x1m)	0		
Petit arrière bar réfrigéré	1		1
Scène  pas de scène en période scolaire	25 modules (2x1m)		Loto : 6+4 modules
Autre			

Remarque : les containers poubelles supplémentaires sont à demander à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (04 75 37 61 13).

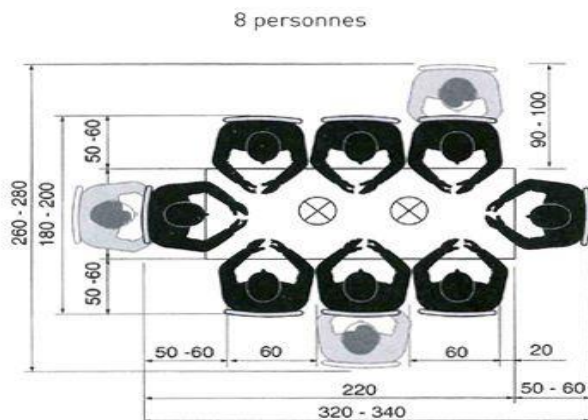
Coordonnées du responsable salle polyvalente : M. Frédéric LEYRIS Tél. : 06 31 41 45 16
Mail : sports@mairie-vallon.com

Coordonnées du responsable matériel et logistique : M. Clovis ESCAIG Tél. : 07 63 32 30 88
Mail : logistique@mairie-vallon.com

Observations du service communication :

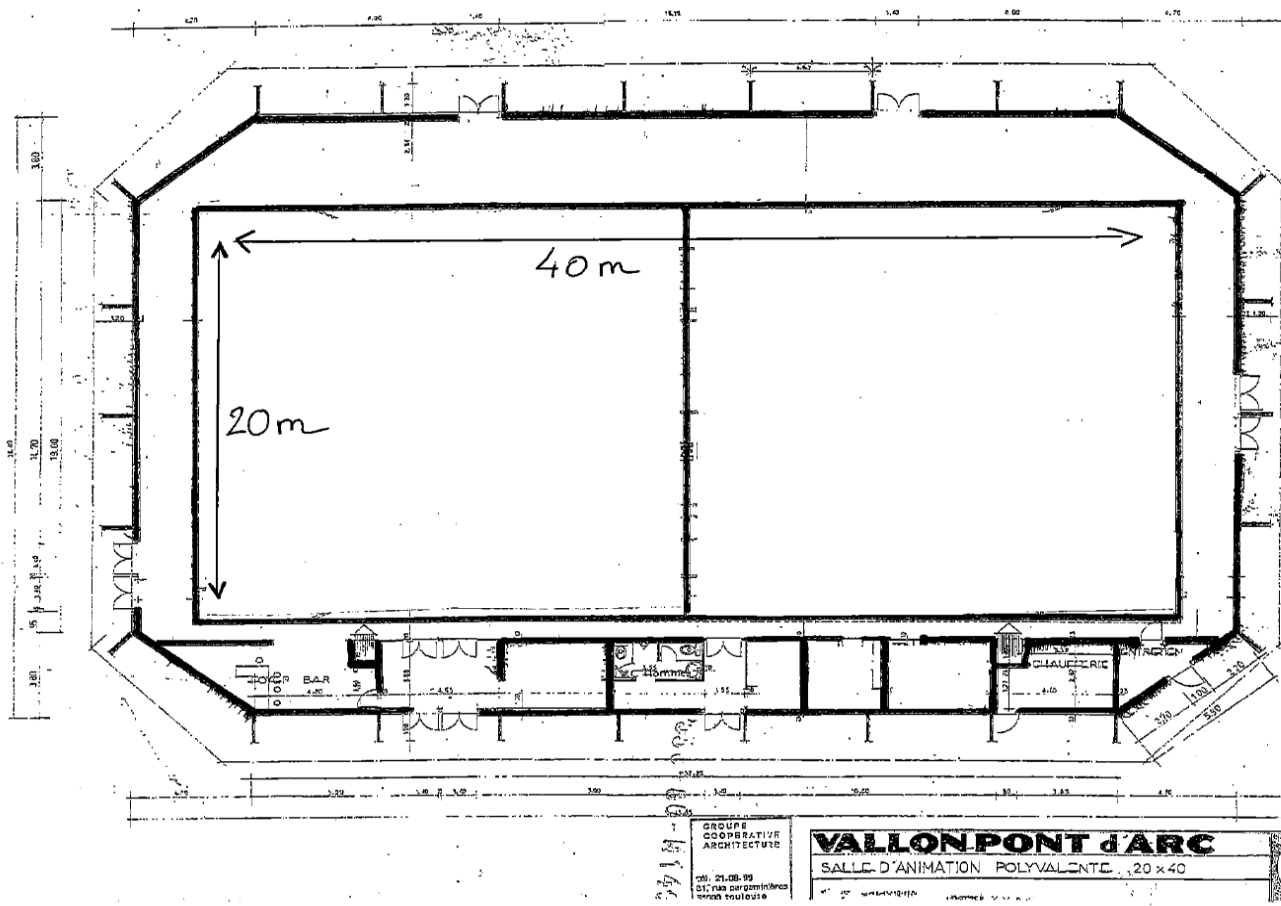
Annexe 5

Une table rectangulaire mesure 183cm x 76cm et voici les espacements / dégagements préconisés :



Annexe 6

Plan et dimensions de la salle polyvalente : l'aire de jeu fait 40x20m (terrain de handball)



(*) Le responsable sécurité est une personne désignée par l'utilisateur pour assurer et veiller à la sécurité des biens et des personnes. Être désigné responsable sécurité ne requiert aucun diplôme spécifique.